

Capteur sans fil RFID

COIN MAG

Réf. IDF1064



- 👁️ La solution RFID sans fil pour détecter les pertes de contacts magnétiques pour vos applications intérieures et extérieures
- 👁️ Capteur magnétique intégré
- 👁️ Grande portée : jusqu'à **80m** (champ libre)
- 👁️ Autonomie : jusqu'à **2 à 5 ans** (en fonction des paramètres)
- 👁️ Étanchéité : **IP68**
- 👁️ Forme anti-accrochage

SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Tension alimentation	3.6 VDC – Pile interne CR2032
Fréquence	433.92 MHz
Température d'utilisation	-30°C à +70°C
Paramètres identifiant	Code ID sur 12 bits + changement d'état sur 12 bits
Mode de fonctionnement	Emission immédiate de la trame sur détection aimant : ID + Information détection sur 12 bits [cccc cccx] c : 10 bits compteur qui s'incrémente à chaque détection x : 1 bit non utilisé f : 1 bit d'information détection aimant f=1 aimant détecté f=0 aimant non détecté Transmission périodique de la trame paramétrable (fonction keep alive)
Distance de détection magnétique	10-13mm bord à bord
Hystérésis	Environ 9mm
Paramétrage	Par outil SCIEL PROG IR et logiciel ERW
Gestion du niveau de batterie	Code spécifique transmis dès atteinte du seuil bas : XXX7FF (XXX : code ID)
Boîtier	Dimensions : base Ø 36mm – hauteur 10mm Poids : 11g Matière : Delrin Fixation : 2 trous Ø 3 mm – entraxe 32 mm

NORMES

EN 301 489 – 3 : 2002 V1.4.1	CE 0536, FCC part 15
EN 300 220 – 2007 : V2.1.2	FCC ID: RVVCOIN10XX
RoHS Certified	IC: 20429-COIN10XX



Version ATEX*
COIN MAG Ex
Réf. IDF1040



- 👁 Utilisation en **ATmosphère EXplosive zone 0** : risque permanent
- 👁 Classe de **température T6** : 85°C

NORMES

EN 301 489 – 3 : 2002 V1.4.1	CE 0536, FCC part 15
EN 300 220 – 2007 : V2.1.2	FCC ID: RVVCOIN10XX
EN 60079-0:2012 + A11:2013	IC: 20429-COIN10XX
EN 60079-11:2012	LCIE 16 ATEX 3033 X
RoHS Certified	

MARQUAGE

ELA Innovation
Adresse : 297 rue Maurice Béjart – 34080 Montpellier
Type/model : COIN MAG
CE 0536
Ex ia IIA T6 Ga
FCC ID: RVVCOIN10XX
IC: 20429-COIN10XX
LCIE 16 ATEX 3033 X

Le présent appareil est conforme aux CNR d'Industrie Canada applicables aux appareils radio exempts de licence. L'exploitation est autorisée aux deux conditions suivantes :

- (1) l'appareil ne doit pas produire de brouillage, et
- (2) l'utilisateur de l'appareil doit accepter tout brouillage radioélectrique subi, même si le brouillage est susceptible d'en compromettre le fonctionnement

*En cas de détérioration de l'enveloppe (fissure, casse, etc.) remplacer l'appareil.